



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

13 AVRIL 2022



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL
28 avenue Gambetta 15 000 AURILLAC

SOMMAIRE

Liste d'élargement	2
1- Approbation du Procès-Verbal du CA du 21/02/2022	4
2- Approbation du compte d'exploitation 2021.....	4
3- Approbation du budget prévisionnel 2022	4
4- Mise en place d'un protocole de signalement et de suivi des dossiers concernant les élus municipaux ainsi sur la poursuite des actions d'information sur le fonctionnement de la justice	5
5- Dossiers d'actualités de l'AMF 15	6
⇒ Convention d'aménagement scolaire	6
⇒ Retour sur la MOTION SOPA	6
➔ Les lotissements communaux	7
➔ Planning des Formations 2022.....	7
⇒ Motion – Train de nuit : pour une desserte enrichie Cantal / Lozère	7
⇒ Mission sénatoriale : Financement des Maisons France Service	8
⇒ Désignation des commissions	8
➔ Questions diverses	9
6- Présentation de la Protection Civile.....	9

Liste d'émargement

NOM-PRENOM	FONCTION	PRESENT / EXCUSE / VISIO
MEMBRE DE DROIT		
Mme GINEZ Bernadette	Maire d'YTRAC – représentante désignée par la CABA	Présente
M. MATHONIER Pierre	Maire d'Aurillac	excusé
M. BERTHELIER	Adjoint au Maire – Aurillac	excusé
M. DELORT Philippe	Maire de Saint-Flour	Excusé
Mme ZANCHI Edwige	Maire de Mauriac	excusée
M. BONHOMMET Hubert		
M. DANEMANS François	Maire de Puycapel	excusé
M. GIMENEZ Antoine	Maire de Quézac	Présent
Mme LANTUEJOL Isabelle	Maire d'Arpajon sur Cère	excusé
M. MONTIN Christian	Maire de Marcolès	Présent
M. MORELLE Florian	Maire de Maurs	Présent
M. PRADAL Gérard	Maire de Labrousse	Présent
6 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR		
Mme BENEZIT Sophie	Maire de Saint-Martin-Sous-Vigouroux	excusée
M. BOUDON Robert	Maire de Lieutadès	Excusé
M. VERDIER Jean Louis	Maire de Landeyrat	Excusé
M. CHABRIER Gilles	Maire de Murat	Présent
M. MAGE Jean	Maire de Condat	Présent
Mme ROCHES Patricia	Maire de Coren	Présente
5 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC		
M. BRIANT Stéphane	Maire d'Antignac	Excusé
M. CHAMBON Louis	Maire du Falgoux	Excusé
M. FABRE Jean-Marie	Maire de Saint-Chamant	Présent
M. GALEYRAND Jean-Pierre	Maire de Champagnac	Présent
M. PEYRAL David	Maire de Pleaux	Excusé
3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR LA CABA		
Mme BRU Dominique	Présidente de Cère et goul en Carlades	Présente
M. FEVRIER Eric	Vice-Président de la Châtaigneraie cantalienne	Présent
M. LENTIER Jean-luc	Vice-Président de la CABA	Présent
3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		
M. ACHALME Didier	Président de Hautes – Terres Communauté	Excusé

Mme CHARRIAUD Céline	Présidente de Saint-Flour Communauté	Excusée
Mme RESCHE Bernadette	Membre du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté	Présente
2 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC		
Mme CABECAS – ROQUIER Valérie	Président du Pays de Gentiane	Présente
M. SOULIER Jean- Pierre	Président du Pays de Mauriac	Excusé
2 CONTROLEURS DE GESTION		
M. GIRAUD Patrick	Maire de Saint-Etienne Cantalès	Présent
M. MIRAL Daniel	Maire d'Andelat	Présent

M. MONTIN a introduit le Conseil d'administration du 13 Avril 2022 réunissant, les membres du Conseil d'Administration en présentiel, grâce à la mise à disposition de la Salle du Conseil Municipal par la mairie de Murat

1- Approbation du Procès-Verbal du CA du 21/02/2022

Suite à la transmission du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 février 2022:

DECISION :

⇒ **Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont validé à l'unanimité le PV du 21/02/2022**

2- Approbation du compte d'exploitation 2021

M. GIMENEZ, trésorier de l'AMF 15 a présenté le compte d'exploitation 2021 avec un total de charges à hauteur de 102 551.09 € et un total de produits à hauteur de 131 107.45 €.

Le solde créditeur pour l'année s'élève donc à hauteur de 28 556.36€

M. MONTIN a souligné que ce solde créditeur est principalement du aux subventions des partenaires qui ont notamment participé pour l'annuaire des maires et le congrès des Maires.

DECISION :

⇒ **Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont validé à l'unanimité le compte d'exploitation 2021**

3- Approbation du budget prévisionnel 2022

M. GIMENEZ, trésorier de l'AMF 15 a présenté le budget prévisionnel 2022 qui s'équilibre à hauteur de 176 976 € en dépenses et en recettes.

A noter que le projet de voyages d'études en 2022 fait évoluer le budget à la hausse mais s'équilibrera avec la participation des élus.

Aucune modification du taux des cotisations aussi bien au niveau national qu'au départemental n'est prévue.

DECISION :

⇒ **Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont validé à l'unanimité le budget prévisionnel 2022.**

4- Mise en place d'un protocole de signalement et de suivi des dossiers concernant les élus municipaux ainsi sur la poursuite des actions d'information sur le fonctionnement de la justice

M. MONTIN a précisé que depuis le dernier mandat, l'AMF 15 souhaite renforcer les relations avec le Président du Tribunal et le Procureur de la République.

Cette volonté pourra se traduire à travers la signature d'un protocole avec notamment :

- Création d'une boîte mail dédiée aux élus municipaux
- Possibilité d'accès téléphonique direct à M. le Procureur de la République
- Mise en place d'une procédure pour les cas où un élu municipal serait victime d'une agression
- Procédure pour les cas où un maire souhaiterait signaler une incivilité ou un acte de délinquance sur sa commune
- Demande d'informations relatives aux attributions des maires
- Les maires pourront solliciter du parquet des informations relatives à leur qualité d'OPJ.
- Organiser des réunions

M. LENTIER, Vice Président de l'AMF15 et maire de Vézac a souhaité faire état d'une décision de justice le concernant en tant qu'élus suite à des agressions d'un administré. Le jugement a été exemplaire avec prison avec sursis, indemnités financières qui sera reversées au CCAS de la commune et interdiction de vivre sur le territoire durant 3 ans.

DECISION :

- ⇒ **Les membres du Conseil d'Administration donnent pouvoir à M. le Président de l'AMF 15 de signer le protocole présenté ci-dessus.**
- ⇒ **Trois référents ont été désignés pour suivre les dossiers, à savoir :**
 - **M. MONTIN Christian, pour les communes du secteur d'Aurillac**
 - **Mme ROCHES Patricia, pour les communes du secteur de Saint-Flour**
 - **Mme CABECAS Valérie, pour les communes du secteur de Mauriac**

5- Dossiers d'actualités de l'AMF 15

⇒ Convention d'aménagement scolaire

M. MONTIN a présenté le projet de la soirée thématique en présence de Mme LABAILS qui se tiendra le 25/05 à la Maison des Sports. L'objectif de cette réunion est de rendre compte de l'historique des conventions et des avenants et évoquer dans un second temps comment l'AMF entend défendre les besoins de l'école rurale.

⇒ Carrefour des collectivités 2023

Au dernier Conseil d'Administration, la proposition de réaliser un carrefour des collectivités a été évoqué. Certains des partenaires avaient évoqué le projet en précisant les limites à ce carrefour.

M. MONTIN a rencontré M. GUSINBERCHE, mais cet échange nécessite un approfondissement sur le fond et la forme. Il est nécessaire que ce carrefour permette aux entreprises cantaliennes de participer et de se faire connaître auprès des collectivités.

Par la suite, un échange a eu lieu sur les difficultés des entreprises cantaliennes avec la question et la pertinence du plan de relance.

DECISION :

- ⇒ **Les membres du Conseil d'Administration invitent le bureau restreint à se rapprocher des territoires voisins ayant organisé d'ores et déjà le carrefour des collectivités, voir même participer à la rencontre du Puy en Velay**

⇒ Elections 2022

M. MONTIN a présenté la rencontre des libertés locales qui s'est tenue le 15/03 à Paris, organisée par Territoires Unis.

M. MONTIN, M. LENTIER et Marlène ont participé à cette rencontre, très riche en termes d'échanges.

⇒ Retour sur la MOTION SOPA

M. MONTIN a rappelé l'objectif de la motion prise par l'AMF 15 à l'occasion du dernier CA.

A ce jour, environ 110 communes ont retourné la motion dûment complétée et signée.

Une relance sera faite dans le cadre de la newsletter de l'AMF 15.

M. FEVRIER et M. FABRE ont insisté sur le savoir faire de la SOPA qui est une vraie plus-value avec des pratiques sanitaires très satisfaisantes.

A terme le risque d'une augmentation financière est aussi évoqué du fait de l'éloignement du service.

⇒ Retraites des élus

M. MONTIN a expliqué la réforme des retraites des élus et l'incompréhension du régime qui s'applique aux agriculteurs.

En effet, la loi du 3 juillet 2020, qui a institué un complément différentiel de points de retraite complémentaire pour revaloriser les pensions agricoles, pénalise les agriculteurs anciens élus. En effet, leurs droits à pension d'élus est comptabilisé dans le calcul du plafond, et réduit d'autant le complément dont ils peuvent bénéficier.

L'AMF 15 a donc saisi l'AMF national et les parlementaires du Cantal.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration s'accorde à dire que cette situation est discriminante et que l'AMF 15 doit intervenir pour faire entendre la voix des agriculteurs.

→ Les lotissements communaux

M. MONTIN a rendu compte de l'entretien avec le Préfet sur les droits à construire suite à la motion prise sur les lotissements communaux, en précisant que le CA de l'AMF 15 souhaitait vivement que s'applique une certaine souplesse dans les droits à construire.

M. le Préfet a donc précisé que les dossiers seraient étudiés et que les lotissements communaux n'étaient pas exclus des financements DETR.

Concernant la DETR, à ce jour, les projets de + 100 000 € ont été analysés et les notifications attribuées. Pour les projets de - 100 000 €, l'ensemble des dossiers n'est pas à ce jour traité. Les engagements ne sont donc pas tenus de la part de l'Etat .

Il est important de maintenir le calendrier de dépôt de dossiers et de notification des dossiers comme prévu initialement.

→ Planning des Formations 2022

Dans la continuité du planning de formation réalisé en partenariat avec Mairie 2000, les formations pressenties pour le 22nd semestre 2022 ont été présentées.

→ cf, diapo / support CA

⇒ Motion – Train de nuit : pour une desserte enrichie Cantal / Lozère

Mme ROCHES a présenté un projet de motion pour relier le cœur du massif Central à Paris en train de nuit à court terme, porté notamment par le Collectif national « oui au train de nuit ».

La Région auvergne, porte également un projet via Clermont Ferrand avec un tri Tranche pour une échéance à 10ans.

L'échéance de ce projet serait 2024 . (Cf motion présentée Support /CA)

DECISION :

⇒ **Les membres du Conseil d'Administration soutiennent cette volonté de développer le train de nuit jusqu'à Mende et valident le projet de motion qui sera relayé par le biais de newsletters.**

⇒ Mission sénatoriale : Financement des Maisons France Service

M. DELCROS, a été missionné par la commission des finances dans l'optique de mener une mission de contrôle budgétaire sur le financement des Maisons France Services.

Dans ce cadre le bureau restreint de l'AMF 15 échangera avec M. DELCROS sur le devenir de ces Maisons France Services.

M. MORELLE a attiré l'attention des membres du CA concernant la délivrance des titres d'identité qui devrait être géré selon lui, par les maisons France Services afin de proposer un maillage territorial cohérent. Cette mission incombe aujourd'hui aux collectivités qui supportent une charge financière importante avec notamment une délivrance des titres pour des administrés hors département.

⇒ Désignation des commissions

○ Comité Départemental des Services aux familles

DECISION :

⇒ **Les membres du Conseil d'Administration donnent pouvoir au bureau restreint de l'AMF 15 pour désigner les membres au sein de ce comité.**

○ SAFER

M. MONTIN a rappelé qu'actuellement il siège au sein du comité technique de la SAFER, mais il ne désire plus y siéger par conséquent les membres du CA sont invités à faire remonter leur candidature.

○ CNFPT

A la demande de M. GIBERT, l'AMF 15 doit se positionner sur la création de nouveaux points de contact.

DECISION :

⇒ **Les membres du Conseil d'Administration donnent pouvoir au bureau restreint de l'AMF 15 pour réfléchir à un maillage territorial et proposer ainsi les nouveaux points de contact.**

○ Commissaires / Enquêteurs

DECISION :

⇒ **Les membres du Conseil d'Administration renouvellent les mandats de M. MONTIN et M. LENTIER au sein de cette commission**

○ Communauté 360 degré

M. MONTIN a rappelé les objectifs de la communauté 360 degré (cf support), dispositif en lien avec la MDPH.

DECISION :

⇒ **Les membres du Conseil d'Administration donnent pouvoir au bureau restreint de l'AMF 15**

⇒ **ORANGE**

Concernant la disparition de TV SAT, M. NGUYEN nous a précisé qu'il y a des solutions alternatives. En ce sens une communication devra être faite sur les alternatives proposées par Orange.

M. MIRAL a souligné la difficulté pour certains administrés concernant l'installation de la fibre optique .

M. MOURGUES, Maire de Thiézac a sollicité l'AMF 15 afin d'obtenir des mobicartes gratuites pour les réfugiés ukrainiens.

L'AMF 15 va donc contacter les services d'Orange avec de se positionner en tant qu'interface entre les collectivités et Orange.

→ Questions diverses

M. BONHOMMET, maire d'Ayrens souhaite que l'AMF 15 se saisisse de la question suivante, à savoir :

- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite loi "3DS" fait évoluer plusieurs procédures du droit funéraire. Ainsi, dans le cadre d'une procédure de reprise en état d'abandon, le délai entre le constat contradictoire d'abandon d'une concession et la décision de reprise par le conseil municipal est abaissé de 3 ans à 1 an (modification de l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales). Hors à ce jour, le décret n'est toujours pas paru.

Quid de la mise en place et de l'application de cette loi ?

6- Présentation de la Protection Civile

M. Jérôme Parent, Président de la Protection Civile a présenté les missions principales de la protection civile et l'action réalisée concernant la guerre Ukraine.

→ cf support de présentation .